



Procès Verbal du Conseil Municipal de Val de Vesle

Conseil municipal du mardi 10 septembre 2019

- **La séance du Conseil municipal est ouverte à 20h30** ; sont présents tous les membres en exercice sauf Mme Stéphanie BOYER, M. Frédéric HERVOIS et M. Antoine RENAUD excusés.
- Mme Isabelle PERRIN est nommée secrétaire de séance.
- Le PV du dernier Conseil est approuvé par tous les conseillers présents.
- M. Jean-Michel SPANAGEL demande que les votes se fassent à scrutin public. L'ensemble du Conseil municipal approuve à l'unanimité.
- M. le Maire fait part de l'utilisation de ses délégations pour :
 - ◊ Le remplacement de la porte d'entrée du presbytère par la société FERTEC pour 2 550,21 € HT.
- M. le Maire fait part de sa déception quant au nombre de personnes présentes (moins de 20) lors de la dernière réunion publique du 7 septembre dernier, mais il tient cependant à répondre à certaines questions posées lors de cette soirée:
 - ⇒ ***est-il possible d'avoir un enlèvement des monstres (meubles et électroménager) sur la commune ?***
 - ◊ Après renseignement auprès du service de ramassage des ordures ménagères, il est en effet possible d'obtenir ce service à domicile en prenant rendez-vous au numéro suivant: **03 26 02 90 90** (intervention facturée 10 € pour 3 m³ de monstres maximum).
 - ⇒ ***est-il possible, pour les particuliers, d'obtenir des subventions pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie ?***
 - ◊ A ce jour, il n'en existe pas.
 - ⇒ ***il est demandé au Conseil municipal de réfléchir à la possibilité d'un arrêt complet de l'éclairage public une partie de la nuit.***

Ordre du jour :

1) Subvention :

2) Compte-rendu de commissions :

Les commissions ne s'étant pas réunies pendant les vacances, les points 1 et 2 sont supprimés.

3) Décision modificative M14 :

Les dépenses de rénovation du mausolée étaient prévues en investissement mais pour le Trésor Public, il s'agit d'une dépense de fonctionnement.

La délibération, approuvée à l'unanimité des membres présents, permet de transférer le budget initial prévu en investissement, en section de fonctionnement.

4) Garantie avec Reims Habitat :

En 1998, le Conseil municipal avait accordé la garantie de la commune à Reims Habitat pour qu'il puisse effectuer un emprunt (sur 32 ans) pour la rénovation de 6 logements rue du Voyeu.

Reims Habitat souhaite renégocier le taux de cet emprunt (4,5 %) et demande au Conseil municipal son accord.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents.

5) Avenant à la convention de mise à disposition du logement du camping auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à signer l'avenant qui consiste, entre autre, à fixer le prix du loyer mensuel du logement de gardiennage du camping à 800 €.

La totalité de cette convention, avec la Communauté Urbaine du Grand Reims, est consultable en mairie.

6) Vente du camion municipal :

Suite au contrôle technique et à une panne récente du camion municipal, M. le Maire propose de modifier le prix de vente fixé lors du dernier Conseil municipal (qui était de 4 500 €).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents moins la voix de M. Fabrice HUART qui ne prend pas part au vote, décide de fixer le prix de vente du camion municipal à 1 000 €.

7) Travaux :

M. Jean-Michel SPANAGEL fait le point des travaux en cours sur la commune :

- la rue Claude Lopvet ;
- l'annexe de la mairie (ancien logement du parc) ;
- la réparation du socle du monument aux morts dans le cimetière de Wez.

Il fait aussi un point sur les travaux à venir :

- l'aménagement de l'entrée du village, quartier de Thuisy, côté gare ;
- la rénovation et la consolidation de l'église de Courmelois : un premier rendez-vous avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) est programmé le 12 septembre.

8) Questions diverses :

- 1) Par courrier du 9 septembre 2019, l'association A.R.B.R.E.S. a attribué au marronnier de la Liberté (rue Philippe) le label « Arbre Remarquable de France » (*voir courrier ci-après*).
- 2) Le projet de partenariat avec la LPO (plantation de vergers, création de haies et de mares) suit son cours. Les plantations sont prévues en janvier ou février 2020.
- 3) M. le Maire regrette certains actes d'incivilité dans le village (*voir les photos ci-après*) comme :
 - des graffitis sur le mur du cimetière de Wez ;
 - des graffitis ainsi que des jets d'urine à l'intérieur de la cabane pour enfants au parc des Grands Bois ;
 - des dépôts sauvages de déchets de toutes sortes. **Il tient à rappeler que chacun doit gérer ses déchets y compris les tontes de pelouses ou tout autre déchet vert.**
- 4) Il a été fait récemment un bornage de la parcelle 867 (ex restaurant l'Étrier) : le grillage à l'angle des rues de la Libération et du Nord est sur le domaine public. Il sera demandé au propriétaire de l'enlever ce qui permettra d'améliorer la visibilité de l'intersection.

La séance est levée à 21h30



A.R.B.R.E.S. – Maison des Associations – Case 17
181 avenue Daumesnil – 75012 Paris Tel : 06 32 30 10 28
www.arbres.org a arbres@arbres.org

Paris le 9 septembre 2019

Monsieur Serge Hiet
Hôtel-de-Ville
16 rue du Général de Gaulle
51360 Val-de-Vesle

Monsieur Le Maire,

Suite au passage de Monsieur Feterman et de notre correspondant, la commission de labellisation s'est montrée favorable à l'attribution du label « Arbre Remarquable de France » pour le marronnier de la Liberté. Nous vous adressons une convention à retourner signée à notre Président si elle vous convient :

Monsieur Georges Feterman
163 rue de Charenton
75012 Paris

Nous vous enverrons alors le certificat officialisant l'attribution du label ou nous vous le remettons sur le site, au cours d'une petite cérémonie si vous préférez.

Je reste à votre disposition pour complément d'information et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Arlette Jaouen
ajaouen93@gmail.com

Pour Georges Feterman
Président de l'association A.R.B.R.E.S.

Courrier de l'association A.R.B.R.E.S.



Différents actes d'incivilité dans le village : graffitis sur le mur du cimetière de Wez, dépôt sauvage de gravats et graffitis et urine dans la cabane destinée aux enfants dans le parc des Grands Bois